



B P V 120 ABIDJAN

Réf : 056 /MENET-FP/DELCS/DPP

29 AOÛT 2017

## COMMUNIQUE

Madame le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle porte à l'attention des parents d'élèves, des partenaires de l'école et de toute la Communauté Educative que les inscriptions à la maternelle et au CP1 au titre de l'année scolaire 2017-2018 **auront lieu du lundi 04 septembre au vendredi 08 septembre 2017 de 8 H à 17 H** sur toute l'étendue du territoire national.

Sont concernés par cette opération les enfants âgés de **3 à 4 ans** pour les écoles maternelles à petite, moyenne et grande sections, et uniquement les enfants de **4 ans** révolus c'est-à-dire nés en 2013 pour les écoles maternelles à une seule classe de grande section.

Pour les classes de CP1, les inscriptions concernent les enfants âgés de **5 à 9 ans** révolus c'est-à-dire les enfants nés entre 2008 et 2012.

**Les inscriptions au CP1 sont gratuites.**

P/Le Ministre et par délégation  
Le Directeur de Cabinet

  
**KABRAN Assoumou**

DIRECTION DES ÉCOLES, LYCÉES ET COLLÈGES



04 B.P. 717 ABIDJAN 04  
Tél : + 225 20 22 88 47  
Fax : + 225 20 22 96 37

Abidjan, le 31 AOUT 2017

Réf. : **F0623** / MENET-  
FP/DELCC/mk

Le Directeur,  
à

- Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux  
(pour large diffusion et suivi)
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Enseignement Préscolaire et Primaire  
(pour exécution)

Objet : Recrutement à la Maternelle et au CP1

J'ai l'honneur de vous informer que, dans le cadre de la rentrée scolaire 2017-2018, le recrutement à la Maternelle et au CP1 se déroulera sur toute l'étendue du territoire national **aux heures ouvrables du lundi 04 au vendredi 08 septembre 2017.**

Pour les écoles maternelles, l'opération concerne les **enfants âgés de 3 à 4 ans** pour les structures complètes (à la fois petite, moyenne et grande sections), et uniquement les **enfants âgés de 4 ans révolus** (c'est-à-dire nés en 2013) pour les structures à une seule classe de grande section.

Pour les écoles primaires, les inscriptions concernent les **enfants âgés de 5 à 9 ans révolus**, c'est-à-dire ceux nés entre 2008 et 2012.

Je rappelle que, comme les années précédentes, **les inscriptions au CP1 sont entièrement gratuites** et que, par conséquent, aucun frais de quelque nature que ce soit ne saurait être perçu.



**MEA Kouadio**